

NIVEAU SUPÉRIEUR

Utilisation de substances nucléaires non scellées

L'organisme de réglementation
nucléaire du Canada



Conformément aux exigences de la Commission canadienne de sûreté nucléaire, cette pièce a été classée dans la catégorie « niveau supérieur » pour l'utilisation de substances nucléaires non scellées. Vous trouverez ci-dessous une liste de pratiques de travail sécuritaires à respecter lorsque vous travaillez dans cette pièce.

**Personne à contacter en tout temps en cas d'urgence
(nom et numéro de téléphone)**

Identification de la pièce

- N'accordez l'accès qu'aux travailleurs autorisés.
- Il est interdit de manger, de boire, de conserver de la nourriture ou de fumer dans la pièce.
- Portez un dosimètre comme indiqué dans votre programme de radioprotection.
- Portez des vêtements et de l'équipement de protection appropriés en tout temps.
- Désignez clairement les surfaces de travail qui servent à la manipulation des substances nucléaires.
- Travaillez sous une hotte lorsque le responsable de la radioprotection ou votre programme de radioprotection l'exige.
- Lavez-vous souvent les mains et soumettez-les à de fréquents contrôles de contamination.
- Après toute manipulation de substances nucléaires, effectuez un contrôle de contamination de l'aire de travail.
- Vérifiez, à la réception, tous les colis contenant des substances nucléaires pour vous assurer qu'ils n'ont pas été endommagés.
- Entrez les substances nucléaires non utilisées dans une salle ou une enceinte fermée à clé.
- En cas de déversement ou d'incident mettant en cause une substance nucléaire, avisez les autres employés du secteur, suivez les procédures d'urgence et avisez immédiatement le responsable de la radioprotection.

Notes

Une pièce est classée « niveau supérieur » pour l'utilisation de substances nucléaires non scellées lorsque la plus grande quantité (en becquerels) d'une substance nucléaire manipulée par un travailleur ne dépasse pas 500 fois la limite annuelle d'incorporation (en becquerels) pour cette substance. Veuillez contacter votre responsable de la radioprotection pour obtenir la liste des limites annuelles d'incorporation.

Pour en savoir plus, communiquez avec la :

Direction de la réglementation des substances nucléaires
Commission canadienne de sûreté nucléaire
C.P. 1046, succursale B
Ottawa (Ontario) K1P 5S9
Téléphone : 1-888-229-2672
Télécopieur : 613-995-5086

suretenucleaire.gc.ca



Commission canadienne
de sûreté nucléaire

Canadian Nuclear
Safety Commission

Canada